

Communiqué

Le public a maintenant accès à de meilleurs renseignements sur l'efficacité des désinfectants contre le virus H1N1

OTTAWA, le 2 décembre 2009 – Les fabricants sont maintenant autorisés par Santé Canada à déclarer si la preuve a été faite que leurs désinfectants sont efficaces contre le virus H1N1 et d'autres virus.

Dans un avis récent adressé à toute la population canadienne, Santé Canada conseille aux consommateurs de rechercher les renseignements suivants quand ils choisissent un désinfectant pour leur foyer :

- la vente du produit est autorisée au Canada, et le produit s'accompagne d'un numéro d'identification de médicament (DIN);
- l'étiquette contient une déclaration générale sur les propriétés virucides du produit et/ou précise que des tests efficaces ont été faits contre le virus de la polio, la diarrhée virale des bovins (BVD), le virus vaccinal et/ou le virus de la grippe A;
- l'étiquette décrit le mode d'emploi recommandé, par exemple les taux de dilution et la durée de contact.

Par suite de ces mesures, les consommateurs peuvent s'attendre à voir bientôt les énoncés suivants sur les sites Internet approuvés consacrés aux produits, dans la littérature technique et dans d'autres communications adressées aux consommateurs et à les entendre au téléphone quand ils auront recours aux services d'information « 1 800 » :

- Les maladies respiratoires attribuables à la pandémie (H1N1) 2009 sont causées par le virus de la grippe A. Ce produit (nom du produit) est un désinfectant virucide général pour surfaces dures qui devrait inactiver le virus de la grippe A pandémique (H1N1) 2009.
- Détruit (nom du substitut) et détruit probablement le virus de la grippe A H1N1 actuel.
- Efficace contre (nom du substitut) et détruit probablement le virus de la grippe A pandémique (H1N1) 2009.
- Ce produit a une efficacité éprouvée contre (nom du substitut) et devrait inactiver les virus de la grippe A incluant le virus de la grippe A pandémique (H1N1) 2009.

Shannon Coombs, présidente de l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés (ACPCS) a déclaré ce qui suit : « L'ACPCS a travaillé sans relâche avec Santé Canada et avec l'Agence de la santé publique du Canada pour faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens aient accès à des renseignements exacts sur les désinfectants et sur leur efficacité contre le virus H1N1. Nous sommes heureux que Santé Canada ait maintenant fourni cette directive utile et faisant autorité sur les genres de désinfectants que les consommateurs devraient employer chez eux et dans leur milieu de vie pour aider à combattre les virus dangereux. »

L'ACPCS est résolue à renseigner la population canadienne pour l'aider au cours de cette pandémie de grippe H1N1. Afin d'en savoir plus sur les moyens à prendre pour protéger votre famille contre la grippe, veuillez consulter le site <http://www.healthycleaning101.org/french/media-f.html>.

- 30 -

Personne-ressource pour les médias :

Shannon Coombs, ACPSC, 613-232-6616 (poste 18), coombss@ccspa.org